

- ARRETE MUNICIPAL -

Arrêté municipal : n°16/25

Objet : Restriction de circulation

Rue Joseph Le Mat

Travaux de raccordement Télécom - Lotissement GUILLERM

Du Mercredi 29 Janvier au Mardi 4 Février 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6,
VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle, Livre 1, 4^{ème} partie, sur la signalisation de prescription,

VU la demande de l'entreprise STEPP en date du 22 janvier 2025,

Considérant que pour la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de raccordement du réseau Télécom, la circulation sera interdite dans la portion comprise entre le n°9 et le n°33 de la rue Joseph le Mat du **Mercredi 29 Janvier au Mardi 4 Février 2025**.

Article 2 : Les déviations seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.
Les riverains de la zone du chantier auront accès à leur propriété.

Article 3 : La mise en place de la signalétique et l'affichage de l'arrêté municipal, seront mis en place par le pétitionnaire. Il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff et à l'entreprise chargée de l'intervention.

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
Le présent arrêté a été publié
à la Mairie le 28 Janvier 2025
Pour la Maire absente,
Le 1^{er} adjoint,
Jean-Jacques SEVERE,

Roscoff, le 28 Janvier 2025
Pour la Maire absente,
Le 1^{er} Adjoint,
Jean-Jacques SEVERE

